

# Les aides au logement

## APL/ ALS

- Il faut effectuer une demande auprès de la CAF de votre département. Le montant de vos aides dépendra notamment de votre salaire en apprentissage.

Simulation : <http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits>

## Les aides « Actions Logement »

Plusieurs organismes proposent les aides « action logement » (anciennement fond 1% logement), **destinées aux alternants, et cumulables avec les aides CAF :**

Pour les Savoie : Amallia : <http://www.amallia.fr/location/une-aide-financiere-speciale-jeunes>

Sinon : <http://www.actionlogement.fr/>

Les 4 aides suivantes sont proposées :

### L'aide mobili-jeune :

Prise en charge de la redevance ou de la quittance de loyer d'un montant maximum de 100€ par mois pendant une durée limitée et sous conditions. Réservé aux alternants de moins de 30 ans. L'aide est possible pour un appartement seul ou en colocation (avoir votre nom sur le bail) et sur les foyers d'hébergement.

### Les aides loca-pass

Avance de dépôt de garantie.

### La garantie loca-pass :

Garantie de paiement de 9 mois de loyer pendant 3 ans.

### La garantie des risques locatifs :

Peut remplacer le cautionnaire physique.

## Simulation des aides auxquelles vous pouvez prétendre

- <http://www.aidologement.com/pret-immobilier-aide-financiere-demenagement-caution.asp>
- [www.aidologement.com](http://www.aidologement.com)

## Aide à la recherche de logements (selon départements)

Renseignements : [www.amallia.fr](http://www.amallia.fr) ou [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)